

COUP-D'OEIL RÉTROSPECTIF

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON, A PARTIR DE SON
INSTALLATION APRÈS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848.

(SUITE)

Au mois d'août 1848, de nouvelles élections municipales eurent lieu dans notre ville ; elles apportèrent quelques modifications dans la composition du conseil qui fut installé le 4 septembre, nous pourrions dire presque à huit clos, tant on fit peu de frais pour donner à cette installation un air d'apparat et de cérémonie publique. Pas un discours ne fut prononcé, M. le préfet lui-même se fit remarquer par son absence, et, sans un débat soulevé sur l'irrégularité de la réunion, le public admis dans la salle n'aurait entendu que l'appel des noms des Conseillers et le prononcé de la formule ordinaire de l'installation, chose assurément bien insignifiante pour des citoyens dont la curiosité n'avait été éveillée que par le désir bien naturel de connaître, dans un programme franchement exposé, et les intentions, et les idées des hommes appelés à diriger les affaires de la ville.

A ce moment, les rênes de l'administration furent provisoirement confiées à M. Fraisse, deuxième adjoint, et à quelque temps de là, notre mairie fut constituée définitivement, ayant pour chef M. Édouard Reveil, et pour adjoints des citoyens qui tous, dans leurs attributions respectives, ont justifié le choix du Gouvernement.

Nous avons à nous occuper ici des choses et non des hommes. Cependant, qu'il nous soit permis, par exception, et au moyen d'une légère digression, d'exprimer cette opinion que notre premier magistrat a pleinement répondu aux espérances que sa nomination avait fait naître. Fonctionnaire ferme et sans emphase, financier habile, administrateur formé par une longue pratique des affaires, ses premiers